



## Formation permanent de lieu de vie et d'accueil

Dans le champ de la protection de l'enfance

### NOTRE AMBITION

Former des professionnels motivés, prêts à s'engager dans l'accompagnement d'enfants en difficultés

### LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Animer le quotidien en LVA en participant à l'animation des jeunes accueillis
- Faire vivre le projet éducatif du LVA
- Construire les projets personnalisés
- Mettre en place un projet d'animation

### ÉVALUATION EN 4 MODULES

### PRÉ-REQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

- Permis B
- Casier judiciaire vierge
- Capacité d'écoute et de remise en question
- Être en posture d'apprentissage
- Volonté d'engagement auprès d'un public en difficultés
- Capacité d'être figure d'autorité

Accessible aux personnes en situation de handicap  
Appelez-nous pour réfléchir ensemble aux adaptations

210H DE  
COURS  
THÉORIQUES

630H de  
PRATIQUE EN  
LVA

70H  
D'ACCOMPAGNEMENT  
AUX ÉCRITS

### FINANCEMENT

- Coût formation complète : 9000 euros HT / 6300 euros HT pour salariés en poste, non accompagné à l'écrit
- Tarif par module sur demande
- Formation financé par pôle emploi / région Normandie
- Possibilités de financement OPCO pour les salariés

**FORMATION QUALIFIANTE ET PROFESSIONNALISANTE**  
**COURS ASSURÉS PAR DES PROFESSIONNELS DU SOCIAL**

Prochaine session septembre 2023  
Inscription avant le 01 aout



**100% de satisfaction** / 37 stagiaires  
**89% de réussite** / 37 stagiaires  
**89% d'insertions professionnelles** / 22 stagiaires

**VOUS AVEZ BESOIN D'AIDE ? VOUS AVEZ BESOIN DE RENSEIGNEMENTS ?**

Contact : Flore Olivier - 07.84.56.06.27 - [formation@anvie.org](mailto:formation@anvie.org)

# PRÉSENTATION DU CQP PLV

Cette formation prépare au métier de Permanent en Lieu de vie et d'Accueil dans le champ de l'action sociale.

Il a été créé pour répondre au besoin des lieux de vie, en formation et recrutement. C'est une formation unique en France, la première session ayant débuté en avril 2021 avec 15 stagiaires, elle compte aujourd'hui 37 diplômés. Elle vise à former des professionnels compétents sur le terrain en abordant des notions théoriques et en accompagnant les temps de pratique. Nous mixons les inscriptions entre salariés en poste et des personnes en reconversion/ à la recherche d'un emploi pour permettre un échange pertinent.

## Débouchés :

- Formation professionnalisante, en cours d'enregistrement au RNCP (niveau 3)
- Accès au métier de permanent de lieu de vie
- Plus de 500 lieux de vie en France, présents dans toutes les régions
- Plus de 2 000 postes à pourvoir dans le secteur socio-éducatif

## Procédure d'entrée en formation :

- Demande d'inscription : écrit de motivation et CV
- Entretiens de sélection
- Immersion en LVA

## DESCRIPTION DU MÉTIER :

Mission générale: Appliquer le projet du Lieu de Vie et d'Accueil pour construire le projet personnalisé de l'enfant (participer à l'éducation des jeunes accueillis, développer leurs capacités de socialisation, d'autonomie, d'intégration ou d'insertion et animer le lieu de vie et d'accueil)

## Missions confiées :

- Assurer la permanence dans la prise en charge des jeunes
- Assurer la sécurité des accueillis et des accueillants
- Accompagner des jeunes dans la construction et le déroulement de leurs projets scolaires et / ou professionnels
- Participer de façon active à la réalisation du projet personnalisé de l'enfant
- Veiller à la protection et au développement du bien-être des jeunes
- Participer activement au projet du lieu de vie
- Accompagner la responsabilisation et le développement de l'autonomie des jeunes
- Organiser, animer et suivre les activités et séjours de vacances
- Participer aux réunions d'équipe, temps d'analyses des pratiques, et formations
- Echanger régulièrement avec le réseau partenarial (organismes sociaux, ASE, ...) et les représentants légaux
- Rédiger des écrits professionnels dans des délais impartis
- Participer à l'élaboration des repas
- Participer à l'entretien des locaux et maintenance des biens mis à disposition

Condition de travail: Déplacements en véhicule fréquents (accompagnement des enfants à l'école, aux rendez-vous médicaux, au sport, courses, ...)

Cycle de travail: Rythme d'internat (à déterminer avec le permanent responsable en fonction des besoins de la structure)

Possibilité d'évolution: Responsable permanent en lieu de vie et d'accueil

# PROGRAMME DE FORMATION

## Module 1 : Animation d'un quotidien en LVA/ Accompagnement social et éducatif spécialisé

### OBJECTIFS :

#### **Instaurer une relation**

- Être capable d'entrer en relation avec un jeune, sur des modalités adaptées
- Être à l'écoute du jeune lorsqu'il en a besoin et traiter l'information reçue

#### **Animer et réguler la vie de groupe tout en respectant le projet du lieu de vie et en garantissant la sécurité de tous**

- Prendre part de façon active à l'animation de la vie quotidienne
- Prendre des initiatives dans l'animation de la vie quotidienne
- Adapter le quotidien en fonction des événements

#### **Assurer une fonction de repère et d'étayage**

- Être figure d'autorité face aux jeunes
- Être en capacité de poser les exigences liées au règlement intérieur, à chaque accueilli

### COURS PROPOSÉS :

- Rôles et fonctions du permanent
- Animation de la vie quotidienne
- La place du permanent, entre distance et proximité
- Public et pathologies
- La gestion des conflits
- La sanction éducative
- La médiation animale
- Accompagnement à la vie relationnelle, affective et sexuelle
- La laïcité
- Les addictions

Mode d'évaluation : à la fin des périodes de stage, par le/la responsable du lieu de vie

Durée : 75 heures de théorie / 210 heures de pratique en LVA

Méthodes mobilisés : formation en salle et mise en situation

## Module 2 : Le travail d'équipe

### OBJECTIFS :

#### **S'inscrire dans un travail d'équipe**

- Participer de façon active aux temps de réunions
- Prendre des notes personnelles
- Appliquer les décisions prises en réunion

#### **Elaborer, gérer et transmettre de l'information**

- Remplir le cahier de liaison
- Traiter une information reçue

#### **Savoir prendre et demander le relai lorsqu'une situation le nécessite**

- Passer le relai à un collègue, lorsque la situation le nécessite
- Prendre le relai lorsque la situation le nécessite

#### **S'inscrire dans une démarche de travail d'équipe élargie (pôle administratif, école, médecin...)**

- Repérer les différents partenaires de l'équipe éducative
- Faire des comptes rendus écrits des rendez-vous à destination de l'ASE et de l'équipe

### COURS PROPOSÉS :

- Les écrits professionnels
- Analyse des pratiques
- Le travail d'équipe
- La communication
- Les séjours de ruptures
- La connaissance de soi

Mode d'évaluation : à la fin des périodes de stage, par le/la responsable du lieu de vie

Durée : 43 heures de théorie / 210 heures de pratique en LVA

Méthodes mobilisés : formation en salle et mise en situation

# PROGRAMME DE FORMATION

## Module 3 : Le cadre d'intervention en lieu de vie et d'accueil

### OBJECTIFS :

- Citer les principales lois qui régissent la protection de l'enfance
- Agir dans le respect du droit des familles, dans l'intérêt de l'accueilli
- Connaître les rudiments du fonctionnement des services de l'Aide Sociale à l'Enfance

Mode d'évaluation : QCM à la fin de la formation

### COURS PROPOSÉS :

- Histoire, évolution et spécificités des LVA
- De la DASS à l'ASE
- Le PPE
- Loi de la protection de l'enfance
- Déontologie et secret professionnel
- Le travail avec les familles
- Formation HACCP
- SST

Durée : 50 heures de théorie

Méthodes mobilisés : formation en salle

## Module 4 : Participation à l'élaboration et conduite d'un projet d'animation à l'intention d'un accueilli ou d'un petit collectif

### OBJECTIFS :

**Lire, comprendre et analyser un fond de dossier afin de proposer des axes de travail**

- Rédiger une anamnèse de situation avec clarté
- Rédiger un écrit professionnel du rapport de situation
- Être en cohérence des axes de travail proposés
- Avoir un éclairage théorique ou analytique en lien avec la problématique

**Repérer un besoin individuel et/ou collectif en matière d'activité**

- Observer et de proposer une ou des idées en adéquation avec le projet et l'organisation du lieu de vie
- Prendre en compte les spécificités du public

**Concevoir un projet en tenant compte du contexte général**

- Concevoir la démarche éducative
- Inscrire son animation dans le cadre du projet du lieu de vie ou du projet individualisé
- Fixer des objectifs en rapport à l'animation proposée

**Mener à bien un projet à l'attention d'un collectif ou d'un individu**

- Veiller au respect de l'intégrité physique et morale des accueillis
- Gérer la dynamique de groupe/ favoriser la participation de tous

**Evaluer son projet**

- Conduire une démarche d'évaluation
- Rendre compte des actions réalisées
- Analyser les écarts entre les objectifs fixés et les résultats constatés

### COURS PROPOSÉS :

- Le positionnement
- L'identité
- La notion de projet
- Mener un projet
- Le PPA
- Apports d'outils pour les écrits de la formation
- Préparation à l'oral
- Le support des arts vivants du spectacle
- L'animation

Mode d'évaluation : Dossier de validation (20 pages) / soutenance orale (15 minutes de présentation et 20 minutes de questions)

Durée : 42 heures de théorie/ 70h d'accompagnement à l'écrit  
140 heures de pratique en LVA

Méthodes mobilisés : formation en salle et mise en situation

# CAS PARTICULIER DES LIEUX DE VIE ET D'ACCUEIL :

Les Lieux de vie pour enfants existent depuis les années 70, sous l'impulsion du Dr Françoise DOLTO et Mr DELIGNY, avec l'idée de créer des structures plus petites (maximum 10 Enfants) avec un projet pédagogique spécifique, dans le domaine de la protection de l'Enfance.

Aujourd'hui il existe environ plus de 440 lieux de vie et d'accueil (LVA), de statuts divers (EURL, SARL, Autoentrepreneur Social, Associations, Entreprise sociale) en France, avec des projets pédagogiques très diversifiés : théâtre, culture, sports, médiation animale (élevage, équitation), maraîchage, permaculture, développement durable, Aides humanitaires et sociales, etc...

Les LVA du domaine de la protection de l'enfance (440 entreprises ou associations) emploient en France environ 5000 Personnes et proposent environ 300 à 500 postes (CDD, CDI) par an.

Ces lieux de vie sont reconnus et bien définis par le CASF (Code Action Sociale et des Familles) :

Article D. 316-1 du CASF : « Un lieu de vie et d'accueil, au sens du III de l'article L. 312-1 vise, par un accompagnement continu et quotidien, à favoriser l'insertion sociale des personnes accueillies. Il constitue le milieu de vie habituel et commun des personnes accueillies et des permanents mentionnés dont l'un au moins réside sur le site où il est implanté. A l'égard des mineurs qui lui sont confiés, le lieu de vie et d'accueil exerce également une mission d'éducation, de protection et de surveillance ».

Article 433-1 du CASF : « Les permanents responsables et les assistants permanents ne sont pas soumis aux dispositions relatives à la durée du travail, à la répartition et à l'aménagement des horaires des titres Ier et II du livre Ier de la troisième partie du code du travail ni aux dispositions relatives aux repos et jours fériés des chapitres Ier et II ainsi que de la section 3 du chapitre III du titre III de ce même livre. Leur durée de travail est de deux cent cinquante-huit jours par an »

La genèse de la création de cette formation spécifique vient de la difficulté permanente et constante de recrutement de personnel dans ce domaine exigeant de la protection de l'enfance (Travail continu 24h/24, 7j/7, Public difficile, etc...) qui tient à la fois de l'augmentation constante des besoins et de la dégradation des conditions de travail des encadrants et éducateurs, qui changent d'orientation professionnelle ou quittent le métier.

Cette formation de Permanent de Lieu de Vie, sur 6 mois, est centrée sur la pratique au quotidien avec les enfants, adolescents et jeunes adultes. Notre formation est moins théorique que les formations académiques officielles (Moniteur Éducateur, Educateur Spécialisé) qui exigent plus de 2 ans de formation académique et qui ont un spectre plus large (handicap physique, psychiatrique, ou assistance sociale ou protection juridique de la jeunesse).